

Le gouvernement nous dit que certaines personnes âgées appuient la proposition. Je vais citer le hansard du 20 novembre, jour où j'ai participé à un débat sur cette question. Je veux que les personnes âgées du Canada comprennent pourquoi la clôture, l'attribution de temps est imposée. Des gens sont venus me dire que, durant ce débat plutôt long et animé, j'aurais dû répéter ce que les gens assis à votre droite, madame la Présidente, disaient quand ils m'interrompaient. Par courtoisie, je les laissais faire leurs interventions, sachant qu'elles n'étaient pas captées par les microphones et que les gens qui regardaient ces délibérations ne pouvaient pas comprendre ce qu'ils disaient. On m'a dit que ce n'était pas très efficace de procéder ainsi parce que, comme on n'entendait pas les interventions, mes réponses n'étaient pas toujours comprises. Je veux donc revenir sur le débat qui a eu lieu le 20 novembre 1989 au sujet du projet de récupération.

Durant ce débat, je demandais aux députés de me dire si, lorsqu'ils retournaient dans leurs circonscriptions, les personnes âgées à qui ils parlaient leur disaient que c'était le genre de mesure législative qui devait être adoptée, que c'était une mesure adéquate, acceptable et juste. J'écoutais les gens dire des choses comme «Et le déficit? Et la dette? Tout le monde doit faire sa part».

J'ai expliqué à ce moment-là que, à mon avis, beaucoup de personnes âgées au Canada ont payé cher pour pouvoir bénéficier de notre système. Elles ont payé en temps de guerre. Elles ont payé en temps de crise. Elles ont payé des impôts. Ce qui le plus important, elles ont contribué à des régimes de retraite, au Régime de pensions du Canada et au régime de pension de vieillesse en pensant que le Parlement du Canada respecterait ce qu'elles ont fait et ne changerait pas les règles du jeu au moment où elles sont le moins en mesure de se défendre contre une mesure législative de ce genre.

Si je mentionne cela, c'est que je veux rappeler aux gens que le gouvernement veut imposer l'attribution de temps simplement parce qu'il ne veut plus entendre de déclarations comme celle que je suis sur le point de citer. Pendant ce débat, je posais les questions suivantes: «Voulez-vous que les personnes âgées règlent la dette? Voulez-vous qu'elles réduisent le déficit? Demandez-

Attribution de temps

leur. Dites-leur. Ne dites pas que vous devez leur retirer quelque chose parce qu'elles reçoivent trop.»

En réponse à mes remarques, la députée de Winnipeg-Sud a dit: «Non, ce n'est pas ce que nous disons.» Par courtoisie, reconnaissant ce qu'elle avait dit, je lui ai demandé: «Que dites-vous?» Je lui ai posé cette question afin de lui donner la chance d'expliquer son point de vue. Voici donc ce que la députée de Winnipeg-Sud a dit au sujet de la récupération au cours du débat du 20 novembre 1989:

Nous disons qu'elles n'ont droit aux versements que si leur revenu est inférieur à ce qu'il faut pour vivre.

Imaginez, madame la Présidente. C'est pour cette raison que le gouvernement veut imposer l'attribution de temps aujourd'hui. Imaginez une députée conservatrice dire à la Chambre, et je cite le hansard:

Nous disons qu'elles. . .

c'est-à-dire les personnes âgées du Canada,

. . . n'ont droit aux versements que si leur revenu est inférieur à ce qu'il faut pour vivre.

C'est ce qui explique qu'on nous impose la motion d'attribution de temps. Quand on demande aux ministériels de justifier cette façon de procéder ainsi que d'expliquer pourquoi ils s'en prennent à nos concitoyens âgés et dans quel but ils cherchent à les gêner financièrement, ils vous répondent que si une personne touche plus de 50 000 \$ par an, elle devrait être assujettie à une disposition de récupération, peu importe que son revenu soit indexé ou pas et que le seuil puisse être baissé ou pas. Voilà pourquoi le gouvernement ne tient vraiment pas à nous laisser parler trop longtemps de cette affaire. À l'instar de la députée de Winnipeg-Sud, d'aucuns soutiendront que les personnes âgées «n'ont droit aux versements que si leur revenu est inférieur à ce qu'il faut pour vivre».

Je n'arrive pas à croire, madame la Présidente, que tous les députés à votre droite affichent pareille attitude. Manifestement, ils sont quelques-uns à le faire. Là encore, au cours de ce débat il n'y a pas longtemps—le 20 novembre—, on a soutenu ce qui suit devant la Chambre précisément à ce même sujet. J'étais en train de dire qu'aucune des personnes âgées avec lesquelles je m'étais entretenu en Alberta et au Manitoba ne m'avait déclaré: «Je suis contente que vous amorciez un processus d'érosion de notre sécurité!» Je n'ai même pas entendu de